www.chartresdebretagne.fr

Le Chartrain

Vie municipale | En ville | Interco | Côté asso | Culture | Enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Mai 2023

Sommaire

Vie municipale
(P2) Conseil municipal du 20 mars
(P5 à 8) Budget 2023

En ville
(P3) Centre bourg
(P3) Nouveau ou nouvelle à Chartres
(P3) Visite de quartiers
(P4) Nouvelle réglementation
(P11) Vie éco
(P11) 100 peupliers...

Côté asso
(P9) Les champions du Warp
(P14) Associations sportives

Enfance-Jeunesse
(P12&13) Collège de Fontenay
(P16) Ecole Brocéliande

Culture
(P15) A la Médiathèque

À lire aussi...
(P4) Expression des élus

Au fil des pages, ce logo vous renvoie à des informations complémentaires sur www.chartresdebretagne.fr

Parasport

Les enfants se prennent aux Jeux

Lauréate de la distinction Terres de Jeux 2024, Chartres-de-Bretagne porte haut les valeurs du paralympisme. Le 5 avril dernier, une cinquantaine d'enfants a participé à des ateliers sportifs en fauteuil, avec les yeux bandés, sans utiliser l'un des deux bras... La Ville contribue ainsi à mettre en lumière les parasports, à changer le regard sur le handicap et à promouvoir les pratiques inclusives.

Les associations sportives chartraines, très impliquées dans ce domaine, se distinguent aussi par la qualité de leur formation auprès des plus jeunes. Différentes fédérations leur ont décerné des labels exigeants qui reconnaissent l'investissement de leurs bénévoles et professionnel·les auprès des enfants, valides ou non.

A lire en page 14.

Conseil municipal

Les principales décisions

20 mars 2023

Le Département dispose de deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans notre commune, sur les sites de Lormandière et des Fours à chaux.

Urbanisme / Foncier

. Droit de préemption relatif aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Extension du périmètre

Afin de conforter son action foncière en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles et conformément aux articles L.215-1 à L.215-3 du code de l'Urbanisme, le Département propose d'étendre la zone de préemption du site de Lormandière par l'extension du périmètre existant. Cette proposition d'extension s'étend sur 59 parcelles avec une superficie totale de 396 608 m².

. GAEC de la Retenue : indemnités d'éviction

Par courrier du 7 septembre 2021, la commune a sollicité le GAEC de la Retenue pour libérer des parcelles louées à la commune. D'une surface de 3,304 hectares, elles sont comprises dans le périmètre de la ZAC "*Les Portes de la Seiche*". La libération effective a eu lieu le 21 septembre 2021. Un bail agricole avait été consenti aux exploitants en mars 1991. Ultérieurement, il a été convenu d'une convention d'occupation précaire "*pour 1 ou 2 années, préalablement à l'établissement d'un bail à ferme lorsque la collectivité aura déterminé avec précision les reprises de terrains qui seront nécessaires pour la poursuite de l'opération "Aménagement de la Seiche*". Le terme de la convention d'occupation précaire a eu lieu le 30 septembre 1996.

Suite à la consultation du conseil juridique *(SVP – Information Décisionnelle)* de la ville pour juger de la qualification du contrat qui lie le propriétaire (Commune de Chartres-de-Bretagne) à l'exploitant (GAEC de la Retenue) depuis le 1er octobre 1996, il a été validé que la convention d'occupation précaire était bien requalifiée en bail rural. Du fait de la contestation de tiers sur la validité des indemnités d'éviction dues au GAEC, pour consolider cette analyse, les parties ont d'un commun accord saisi le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux. Ce dernier a entendu le Maire et les exploitants le 8 novembre 2022 et, en seconde audience, le 10 janvier 2023. À l'issue de la mise en délibéré, le Tribunal a rendu son Jugement le 7 mars 2023. Le jugement a confirmé l'existence d'un bail rural verbal qui justifie du bien-fondé de verser une indemnité d'éviction à l'exploitant. Selon les termes du rendu de jugement, il est décidé de la condamnation de la commune de Chartres-de-Bretagne à verser au GAEC de la Retenue une indemnité d'éviction suivant le protocole paritaire en vigueur.
D'un commun accord, les parties ont missionné le service juridique de la Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne pour établir le montant de l'indemnité selon l'application du barème faisant référence au revenu cadastral en vigueur à la présente date. En conformité avec ce barème, l'indemnité est de 17 601,76 €.

. Etude sur les sols argileux BRGM

La commune est concernée par le phénomène de retrait-gonflement lié à la présence de sols argileux sur le territoire. Une carte d'aléas définissant des zonages d'aléas faibles, moyens ou forts est annexée au PLUi. Afin d'affiner cet outil, une étude permettant de délimiter avec une précision parcellaire les secteurs avec aléa moyen et fort a été menée.
La nouvelle cartographie métropolitaine fait apparaitre des différences significatives par rapport à la cartographie actuellement en vigueur, notamment une réduction importante de la zone d'aléa moyen sur la commune mais également une extension de la zone d'aléa fort. Ces résultats seront intégrés au PLUi lors de la modification n°2 sous réserve que l'arrêté ministériel soit délivré d'ici-là.
En ce qui concerne la prise en compte de cette nouvelle cartographie dans le cadre de l'instruction des dossiers Autorisations Droits des Sols, il est proposé d'appliquer l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme pour imposer, le cas échéant, la réalisation d'une étude géotechnique dans le cas de projets non soumis au regard de la cartographie en vigueur mais concernés par la nouvelle cartographie.

Vie associative

. Subventions aux associations 2023

Les demandes de subventions des associations ont été étudiées par :
. Une commission mixte associant des membres du Conseil municipal et des membres du bureau de la fédération Espérance pour ce qui concerne les subventions allouées aux associations adhérentes à la fédération
. Une commission municipale pour les subventions à allouer aux autres associations.
Les membres du Conseil municipal, à la majorité acceptent l'attribution des subventions telles que présentées pour un budget global de 579 159,05€ *(voir page 9).*

(au regard de leurs fonctions exécutives au sein d'associations, 3 élus ne prennent pas part au vote).

Finances

. Budget 2023 Voir pages de 5 à 8.

Accès aux actes en ligne
www.chartresdebretagne.fr
> Ma ville > La vie municipale
> Documents réglementaires

État-civil

Naissances

- 28 mars 2023
  Léandre Lebrun Hélary
  7 rue Calarasi
- 12 mars 2023
  Enzo Georges Gbading Kodai
  14 rue Jean-Marie Ecochard
- 5 janvier 2023
  Mayeul Messe
  3 allée Claude Monet

Agenda

- Vendredi 12 mai
  Fête du collège de Fontenay
  Halle de la Conterie
- Samedi 13 et 14 mai
  Braderie du comité des fêtes
  Place de la Liberté
- Dimanche 14 mai
  Troc plantes organisé par l'espace citoyen
  Place de la Liberté
- Lundi 22 mai à 18h30
  Conseil Municipal
  Salle du Conseil
- Jeudi 1er juin
  Don du sang
  Halle de la Conterie

Cérémonie du 8 mai

commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe.

> 10h45 : rassemblement devant la Mairie > 11h10 : défilé de la Mairie vers l'église > 11h15 : cérémonie au Monument aux Morts > 12h15 : Vin d'honneur, offert par la municipalité, salle Victor Basch.

Mai 2023 - N°23.03
Le Chartrain
Mairie - 35131 Chartres-de-Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr

CHARTRES DE BRETAGNE

- Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
- Adjoint à la Communication : Patrick Geffroy
- Rédaction : Quentin Pelletier Joste
- Maquette : Fabienne Faujour
- Dépot légal : à parution
- Reproduction totale ou partielle interdite.
- Imprimé sur papier recyclé www.hautsdevilaine.com

Le Chartrain de juin sera distribué à compter du 30 mai 2023

Centre bourg

Quelles opérations d'ici 2026 ?

L'axe qui s'étend de la rue de la Poterie à la rue Antoine Chatel, avec le centre commercial en son cœur, structure la traversée de la ville. Plusieurs projets immobiliers et d'aménagement sont en cours ou à l'étude.

> 4 Une opération de renouvellement urbain d'envergure est projetée rue Antoine Chatel. Ce travail a commencé depuis près de 15 ans par une politique d'acquisition foncière des parcelles situées dans la partie sud de la rue. A terme, de petites maisons de ville pourraient être construites en retrait de la route, permettant un élargissement de l'emprise publique et donc un meilleur partage de l'espace entre piétons, cycles et véhicules motorisés.

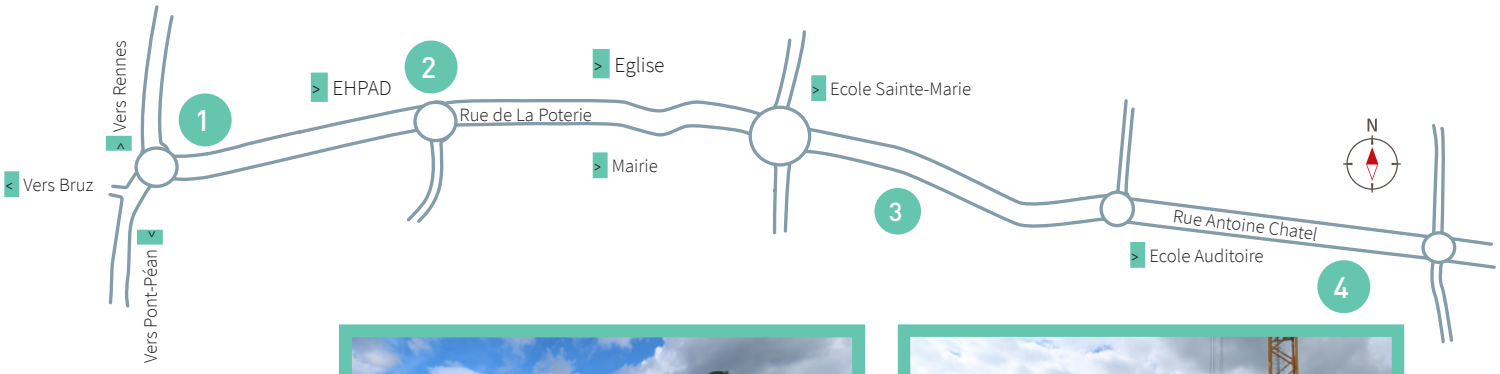

Le secteur de centre-bourg, dit axe Poterie-Chatel, a fait l'objet d'une étude urbaine rendue en 2021 pour étudier sa requalification. Cette zone cumule les intérêts : elle marque l'entrée de ville côté ouest, elle est empruntée par des modes de déplacement variés (cycles, bus, voitures, camions...) et elle concentre les principales implantations commerciales. L'étude urbaine a livré plusieurs pistes pour requalifier cet axe.

Pour l'heure, des projets immobiliers sortent de terre ou sont à l'étude. C'est par exemple le cas du centre commercial Le Bretagne *(lire Le Chartrain de mars 2023)*. Dans un horizon de 10 à 15 ans, ce sont aussi les problématiques d'accessibilité, de sécurité et de traitement paysager qui seront prises en compte pour améliorer l'espace public et intégrer les enjeux liés aux mobilités.

> 1 Au carrefour entre l'avenue de Gaulle et la rue de la Poterie, le projet consiste à requalifier le square Théodore Botrel : les 2 collectifs sociaux de Neotoa seront démolis. "*Ce sont les plus vétustes de la ville,* souligne David Le Borgne, adjoint à l'urbanisme. *Outre l'isolation insuffisante, les bâtiments actuels renferment de l'amiante.*" A la place, la municipalité projette la construction mixte de collectifs et petites maisons de ville, tout en préservant les maisons de caractère qui bordent la rue. Le projet est en phase d'études et les travaux ne devraient pas démarrer avant 2026.

> 2 A côté de la résidence de La Poterie, le chantier de la future maison médicale est bien avancé. Ce projet attendu, qui concentrera de nombreuses professions de santé, sera surmonté de logements et verra le jour en 2025.

> 3 Au bout de la rue de la Poterie, une nouvelle résidence seniors sera construite à la place de trois anciens pavillons. Les travaux devraient débuter courant 2024.

Nouveau ou nouvelle à Chartres ?

Vous avez emménagé à Chartres-de-Bretagne depuis 2020 ? L'équipe municipale et les services de la ville vous invitent à une matinée conviviale. "*Rencontrer les élu·es et les services, c'est l'occasion de s'approprier sa ville, de découvrir les richesses du territoire et de créer un sentiment d'appartenance*", détaille Emmanuel Bossard, conseiller municipal en charge de cet événement. Rendez-vous est donné aux nouveaux et nouvelles habitant·es le samedi 3 juin matin.

>Le programme de la matinée dans le Chartrain de Juin et sur
> www.chartresdebretagne.fr > Actus

Visites de quartiers : reprise le 13 mai

Interrompues depuis la fin du mandat précédent et l'émergence de la crise sanitaire, les visites de quartiers vont reprendre progressivement. "*Nous visons la tenue d'une réunion par trimestre*", explique Emmanuel Bossard, conseiller municipal en charge de ce dossier. Pour cette reprise, l'équipe municipale viendra à la rencontre des résidents du quartier de la Marionnais le samedi 13 mai à partir de 9h30.

> Le détail du circuit sera communiqué dans Chartres Hedo.

Nouvelle règlementation

Rideau sur les clôtures en plastique

La clôture d'un terrain joue un rôle important, en favorisant l'intimité et le sentiment de sécurité. Toute nouvelle installation doit désormais privilégier l'emploi de clôtures végétales.

A Chartres-de-Bretagne, les parcelles déjà bâties sont majoritairement délimitées par des haies. Une promenade à travers les différents quartiers permet de voyager dans le temps : on s'aperçoit alors qu'au fil des époques, les clôtures sont devenues de plus en plus hautes et que celles en PVC ont gagné du terrain. En modifiant son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont les nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 12 janvier, Rennes Métropole a tenu à rappeler l'importance des clôtures végétales dans une stratégie d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de la qualité du paysage urbain.

> Ce qui change

L'installation de clôtures en plastique est désormais interdite à l'exception du grillage et du portail. Ceci ne s'applique pas aux installations antérieures à la modification du PLUi. Des hauteurs maximum ont également été définies et varient suivant le zonage, l'implantation du terrain, et notamment sa proximité avec une voie publique. Il est aujourd'hui possible de prévoir un dispositif plein sur une distance maximale de 6 m, pour les clôtures situées le long des chemins piétons ou en limites séparatives.

> Les bonnes pratiques

Privilégiez des essences variées et locales pour vos haies et massifs. Vous pouvez aussi utiliser des plantes grimpantes associées à un grillage ou un support bois. Veillez à préserver des continuités écologiques, en maintenant des passages pour la petite faune comme les hérissons ou les crapauds, en limite séparative.

"Il est nécessaire de solliciter une déclaration préalable avant d'installer sa clôture, rappelle David Le Borgne, adjoint à l'urbanisme. *Nous ne souhaitons pas que les parcelles se couvrent d'espaces pleins sans végétation."*

> Le guide de recommandations édité par Rennes Métropole est sur www.chartresdebretagne.fr > Habitat/Urbanisme > Le PLUi

Pour un renseignement adapté à votre situation, contactez le pôle Aménagement et Urbanisme au rez-de-jardin de la Mairie.

Expression des élus

Participation citoyenne à l'action publique

La mise en transparence de l'action publique est un devoir que les élu·es chartrain·es s'imposent dans la conduite de la gestion des affaires locales. Le travail de confiance et de rigueur entre l'équipe municipale élue et les services, chacun dans un périmètre qui lui est propre, permet de rendre compte aux citoyen·nes à tout moment des politiques menées sur le territoire.

Les élu·es sont souvent les premiers acteurs et actrices impliquées dans la vie locale. En tant que représentant·es de la population, notre mission est également de vous informer des nouvelles dispositions réglementaires et/ou politiques émanant d'autres entités administratives et impactant les Chartrain·es. Au-delà de ce devoir d'information et de transparence, notre volonté est de partager avec les habitant·es des réflexions, des initiatives et les raisons de nos décisions en provoquant régulièrement des rencontres selon l'opportunité et les enjeux de développement de la ville.

Les instances de dialogue ne manquent pas à Chartres-de-Bretagne, elles sont représentatives de l'ensemble de la population et lorsque des sujets nécessitent une attention particulière, nous proposons des temps d'information, de consultation ou des groupes de travail afin de développer des politiques publiques adaptées. Il s'agit de construire durablement une authentique relation démocratique et pas simplement un échange artificiel le temps d'une réunion. Il ne peut y avoir de barrière physique entre les citoyen·nes et les élu·es : notre objectif est de favoriser l'émergence d'idées et d'approfondir les propositions soulevées, dans l'intérêt général. Cela nécessite parfois aussi de discuter conjointement du fonctionnement, des règles et des rôles de ces espaces d'échanges.

Notre engagement au nom de la société consiste donc à intégrer la population aussi souvent que possible et de la manière la plus large dès la conception de nouveaux projets. C'est ainsi que différents moments d'échanges ont été instaurés, comme le conseil communal de la vie associative, les commissions extramunicipales qui intègrent des citoyen·nes volontaires aux réflexions de la collectivité, le conseil des sages, "Cap à cité", les rencontres avec les habitant·es autour des questions d'urbanisme, ou de différents projets... et le retour des visites de quartier. Ces dernières ont été interrompues depuis la fin du mandat précédent et l'émergence de la crise sanitaire. Le samedi 13 mai, nous organiserons une première visite, le but étant de venir à votre rencontre, d'écouter vos remarques, vos propositions afin d'améliorer notre cadre de vie.

Les préoccupations actuelles des citoyen·nes sont indéniablement les impacts de l'inflation, mais au-delà de ces craintes légitimes, les attentes des habitant·es portent sur la qualité de vie et du bien vivre ensemble sur notre commune. La circulation, les chemins piétonniers, la place du vélo en sont des sujets importants et bien entendu un environnement sain, avec des enjeux de biodiversité, de réduction des déchets et de choix énergétiques, de décarbonation en général, essentiels au développement de la vie sur terre.

C'est bien dans la perspective de recueillir vos attentes et en tentant de répondre à ces problématiques diverses que nous reviendrons vers vous au travers des visites de quartier.

Enfin, dans la même dynamique d'échange, un nouveau projet de co-construction d'une maison éco-citoyenne vous sera présenté en 2023. Cet équipement sera une nouvelle opportunité pour limiter notre empreinte écologique sur la planète, en adoptant un comportement éco-citoyen. Nous vous donnerons donc rendez-vous avant l'été pour partager des idées autour de ce projet.

Finances

Un budget 2023

tenu malgré de multiples contraintes

Le budget 2023 a été présenté et adopté lors du conseil municipal du 20 mars 2023, puis les taux de fiscalité ont été votés lors de la séance du 11 avril 2023. Avec ce budget, la Ville se donne les moyens de financer les projets déjà engagés et de lancer les opérations structurantes qui constituent les priorités du mandat jusqu'en 2026.

Le budget annuel d'une collectivité s'élabore logiquement sur des bases connues et pérennes. Hélas, lorsque les ressources fiscales deviennent quasi imprévisibles et que l'inflation devient subitement impossible à chiffrer, les maires se retrouvent à jouer les équilibristes. "*Notre objectif est de maîtriser les charges de gestion courantes en limitant leur progression aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité. Nous savons par exemple que les coûts de l'électricité et du gaz vont augmenter de près de 350 000 € (x1,9) par rapport à l'année 2022*", détaille Philippe Bonnin, maire de Chartres-de-Bretagne.

Pour autant, contrairement à d'autres communes, les investissements ne seront pas réduits ni décalés. Ils sont même confortés pour tous les travaux susceptibles d'engendrer des économies à court et moyen terme. C'est notamment le cas dans le domaine de la rénovation énergétique. L'équipe municipale, confrontée à une perte de recettes fiscales tirées du foncier bâti économique, a toutefois dû se résoudre à augmenter les taux de fiscalité locale, sans pour autant compenser l'intégralité de ces pertes. Cette décision s'appliquera uniquement aux propriétaires fonciers. Le Maire en détaille la nécessité et les montants en page suivante.

Budget global

23 376 382 €

- Fonctionnement 11 045 336 €
- Investissement 12 331 046 €

4 éléments à retenir

- Un coût de l'énergie qui pèse sur le budget
- Une inflation qui crée nombre d'incertitudes sur les dépenses
- Une accélération des investissements en phase avec la transition écologique
- Une augmentation de la taxe foncière consécutive à des déconvenues sur les recettes fiscales

Budget sommaire

- 3 questions à... (P6)
- Le fonctionnement (P6)
- La fiscalité (P6)
- L'investissement (P7)
- 3 indicateurs clés (P8)
- Les subventions (P8)

Trois questions à
Philippe Bonnin, maire de Chartres-de-Bretagne

> Fait exceptionnel, le budget a été voté lors de deux conseils municipaux successifs. Pourquoi ce choix ?

Le 14 mars 2023, à 6 jours seulement du vote du budget, nous avons reçu de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) l'état prévisionnel des recettes fiscales relatives à la commune pour l'année en cours. Il présentait une augmentation des recettes (fiscales) de 0,50 % alors que l'inflation en 2022 a été de 5,2 % selon l'INSEE. Elle est annoncée à 5,7 % pour 2023. Ces informations, très tardivement reçues, nous ont imposés le report du vote des taux de la fiscalité sur les propriétés bâties. En effet, il convenait d'analyser très précisément les causes d'une aussi faible progression, totalement improbable, de nos recettes de fiscalité directe.

> Quelles sont ces causes ?

La baisse du produit fiscal est directement liée à des dégrèvements d'imposition sur le foncier bâti déclarés, si ce n'est autorisé. Sans le moindre doute, il s'agit de bâtiments présents dans le secteur de "La Janais", exclusivement implantés sur la commune de Chartres-de-Bretagne. Nul ne l'ignore ici, la régression économique des activités du site est une réalité. C'est plus particulièrement le cas depuis 2015 avec l'absence manifeste de politique de réindustrialisation crédible portée par la métropole. Il ne s'agit nullement d'une critique ; c'est un constat implacable que les responsables de l'action économique doivent assumer. Concrètement, les bases de foncier bâti industriel et commercial représentent 60 % de nos bases communales ! C'est une exception inhérente à l'histoire économique chartraine.

> A combien se chiffre la perte de recettes ?

Les calculs font apparaître une perte de ressources fiscales sur l'année 2023 de plus de 186 000 €. Et même de 352 000 €, considérant que les bases de Foncier Bâti économique n'ont été revalorisées que de 1,1 % alors qu'elles auraient dû augmenter dans les mêmes proportions que celles du Foncier Bâti résidentiel, soit + 7,1%, comme ce fut toujours le cas (en France) jusqu'à présent. Toutefois, nous n'avons pas choisi de faire supporter aux contribuables la totalité de cette dépréciation. La révision du taux de fiscalité sur le foncier bâti de 33,31 % à 35,50% génèrera un produit fiscal complémentaire de 240 422 €. Le montant de la fiscalité moyenne par logement passera donc de 716 € à 763 €, c'est-à-dire une augmentation de 47 € en moyenne par logement ou 3,92 € par mois.

L'intervention du Maire, le 14 avril en séance du Conseil municipal est à retrouver sur le site de la commune www.chartresdebretagne.fr

Le fonctionnement : 11 045 336 €

> Les dépenses

Elles regroupent toutes les dépenses réelles liées à l'exploitation et à la gestion courante des services : charges à caractère général (électricité, combustible, abonnements, fournitures, denrées…) nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, charges de personnel, participations au fonctionnement du CCAS et aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations *(détail en page 8)*... En outre, la section de fonctionnement alimente chaque année la majeure partie des recettes d'investissement du budget communal, c'est ce qu'on appelle "le virement à la section d'investissement".

> Les recettes

51,7 %
. Fiscalité locale directe : taxes foncières
. Fiscalité locale indirecte : affiches publicitaires, électricité.

33,1 %
. Intercommunalité : dotations Rennes Métropole.
. Dotations et participations : Département, Région, État.

15,2 %
. Recettes des services municipaux : restauration, accueils de loisirs, locations de salles, de logements...

> Les dépenses de fonctionnement par destination

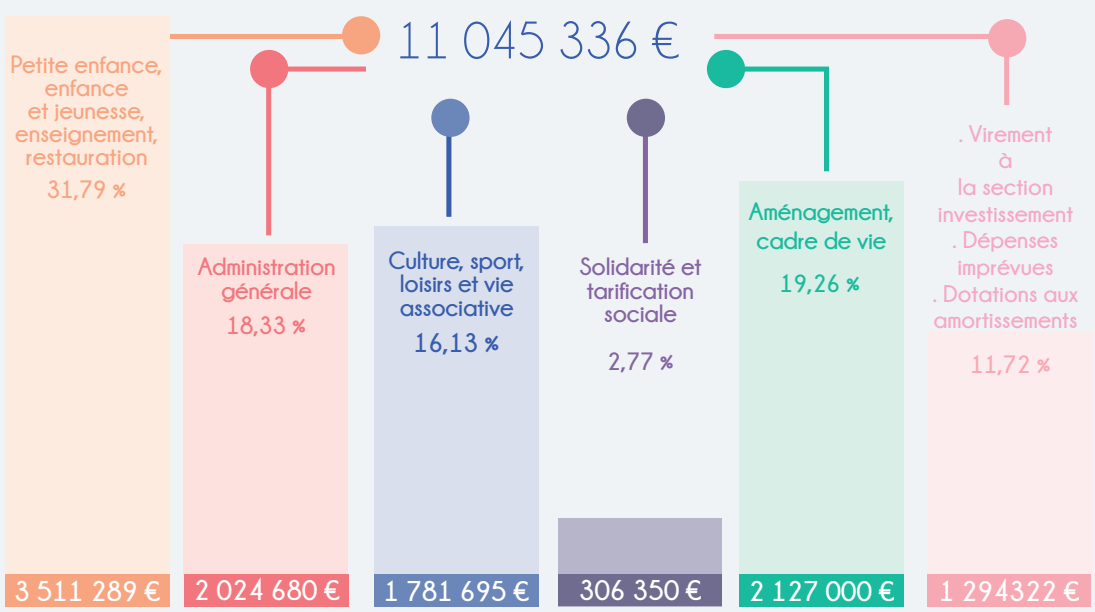

La fiscalité

Après 3 années sans possibilité de vote, un taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est à voter, pour 2023 par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal a décidé de voter les taux de fiscalité pour l'année 2022 comme suit :

> Taxe foncière sur les propriétés bâties 35,50 %

> Taxe foncière sur le non bâti 24,17 %

> Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,07 %

L'investissement : 12 331 046 €

L'investissement finance notamment les opérations destinées à valoriser le patrimoine de la ville. Il s'agit en particulier des opérations d'équipement comme les constructions ou les acquisitions de biens (terrains, mobiliers, matériels…). Par ailleurs, la commune est dotée d'importants équipements qui requièrent des rénovations et un entretien constant. Ainsi, chaque année, des travaux de réhabilitation d'envergure sont réalisés. Pour les travaux importants, de nombreuses étapes jalonnent le processus de réalisation : les études liées à ces opérations font également partie de l'investissement, elles représentent généralement 10% du coût global du projet. La planification des travaux fait l'objet d'un arbitrage annuel qui associe élus et services. Les projets de grande envergure sont planifiés et intègrés dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Zoom sur quelques opérations d'investissement

> Aménagement de la zone verte et bleue de la ZAC

450 000 €

Des travaux d'aménagement de l'écotone, la voie qui irriguera la ZAC des Portes de la Seiche d'Est en Ouest, auront lieu en 2023 de même que la création de bassins. Ces travaux conduiront à la valorisation des coulées vertes autour du ruisseau de la Mécanique.

> Acquisition de terrains

1 600 000 €

La commune doit racheter les propriétés acquises par Rennes Métropole dans le cadre du Programme d'action foncière. Ces acquisitions permettront le lancement de projets de renouvellement urbain.

Et aussi

- > Rénovation de la partie historique de la résidence de la Poterie ..... 200 000 €
- > Isolation du bâtiment A du Pôle Sud ..... 60 000 €
- > Rénovation, agrandissement de l'accueil de loisirs les Longues Hayes ..... 600 000 €
- > Travaux de toiture de la salle de tennis .....500 000 €
- > Plan biomasse..... 600 000 €

> Construction d'une crèche municipale

282 000 €

Des travaux de maîtrise d'œuvre débuteront pour réaliser le projet de construction d'une crèche municipale de 30 à 36 places, en remplacement de la crèche actuelle Tintinabulle. Son emplacement est envisagé sur la parcelle située entre le cimetère et le presbytère.

> Aménagement de la cour d'école de l'Auditoire

350 000 €

Un programme de travaux de sécurisation des cours et de leurs accès et de végétalisation des espaces extérieurs va être entrepris. Une partie des travaux devrait être réalisée durant l'été 2023.

> Construction de la Maison éco-citoyenne

200 000 €

Le futur bâtiment, destiné à initier et soutenir l'économie circulaire, sera construit le long de l'avenue du Trégor, aux abords du Centre technique municipal. Un porteur de projet animera et gèrera le lieu mis à disposition par la collectivité.

> Travaux sur les bâtiments communaux

1 000 000 €

Outre la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la Ville engage aussi des travaux pour améliorer la qualité de son patrimoine bâti : rénovation de couvertures, remplacement de menuiseries, mise en accessibilité de l'Espace Brocéliande et de la Halle des sports...

Le bâtiment B du Pôle Sud a fait l'objet d'une rénovation énergétique.

Les subventions
versées aux associations chartraines

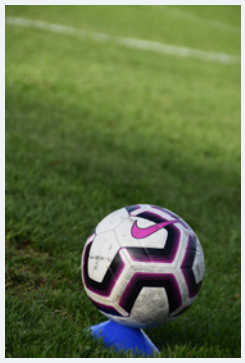

Le montant alloué aux associations chartraines, départementales et nationales est de 579 159,05 €.

- Amicale des donneurs de sang... 150 €
- Amicale parents écoles publiques 100 €
- Amicale parents collège ..... 100 €
- Apel Sainte-Marie..... 100 €
- Asso sportive du collège..... 200 €
- Basket contrat objectif..... 14 312 €
- Boréale's ..... 1 500 €
- Calinou assistantes maternelles. 300 €
- Chartres - Hassmersheim..... 600 €
- Club de l'amitié ..... 300 €
- Comité des fêtes ..... 1 500 €
- Compagnie Océane ..... 1 500€
- Course athlétisme Les Foulées .. 950 €
- Crèche Mille-pattes ..... 79 623 €
- Ecole Ste Marie fonctionnement 256 577 €
- Ecole Ste Marie PEL et temps midi 3 825 €
- Ecole Ste Marie classes découvertes 4 862 €
- Ecole multisports..... 1 000 €
- Ecoles publiques classes découvertes 9 207 €
- Espérance contrats objectifs ..... 8 380 €
- Espérance sport et culture ..... 69 300 €
- Fcpe primaire et maternelle ..... 200 €
- Foyer socio-éducatif du collège... 450€
- Football..... 15 000 €
- Football contrat objectif ..... 30 186 €
- Gym sportive ..... 21 900 €
- Gym sportive contrat objectif..... 40 319 €
- Le cadeau de la Marionnais ..... 500 €
- Les Champions du Warp ..... 100 €
- Le Grand soufflet..... 1 200 €
- Orchestre ..... 2 000 €
- Photo club chartrain..... 200 €
- Sapeurs pompiers ..... 504,11 €
- Trophée Louison Bobet..... 250 €
- Unc-Afn ..... 300 €
- Usep maternelle..... 900 €

Et aussi

Ecole privée La subvention de fonctionnement à l'école Sainte-Marie est conforme à la circulaire ministérielle n°2012-025 du 15 février 2012. Les communes sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat, selon le principe de la parité en référence au coût moyen d'un élève de l'école publique. Ce financement ne concerne que les enfants résidents de la commune.

Associations En plus des subventions attribuées, la Ville contribue au fonctionnement des associations, notamment par la mise à disposition de moyens matériels ou humains (salles, équipements, sportifs, salles et d'équipements, montage, démontage)... et la valorisation de leurs activités dans les outils de communication de la ville.

En bref
3 indicateurs clés pour mesurer la santé financière de la commune

448€
par habitant d'encours de dette

contre 768€
pour les communes de même strate

Au 1er janvier 2023, la dette de la Ville est de 3 734 640 €. Chaque Chartrain·e devrait payer 448 € s'il fallait rembourser l'intégralité de la dette. Ce chiffre très inférieur à la moyenne des communes indique que la collectivité dispose d'une capacité d'emprunt satisfaisante pour financer ses investissements futurs. Le dernier emprunt souscrit (3 millions d'€ à taux fixe de 0,50% sur 15 ans) remonte à 2021 et vise à anticiper les projets structurants programmés jusqu'en 2026.

Un effort fiscal de 0,91
le chiffre le plus bas de la métropole

L'effort fiscal est un indicateur qui permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables. A Chartres-de-Bretagne, l'effort fiscal est de 0,91. Avec Cesson Sévigné, il s'agit des deux seules communes de la métropole dont cet indicateur est inférieur à 1. Un effort fiscal inférieur à 1 signifie que les contribuables de Chartres-de-Bretagne s'acquittent de taux moins élevés que la moyenne nationale.

Ratio de désendettement :
moins de 2 ans

Ce ratio calcule le nombre d'années théoriques nécessaires à la Ville pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles pour cela. Avec un ratio inférieur à 2 ans, Chartres-de-Bretagne est très en-dessous du plafond acceptable, variant de 11 à 13 ans. La commune est donc parfaitement solvable.

Les champions du warp

Les ados ne rendent pas les armes

Depuis 15 ans, une Junior Association dédiée aux jeux de plateau est implantée dans les locaux de l'Igloo. Rencontre avec leurs jeunes responsables qui perpétuent la tradition.

Ce plateau de jeu a demandé des heures de création à plusieurs générations de membres de la Junior Asso.

Sur l'immense plateau de jeu, des unités militaires dotées d'un équipement futuriste voisinent avec des figurines qui empruntent leurs traits aux démons et aux aliens. Tout autour, des ados peaufinent leur stratégie. Bienvenue dans l'univers du wargame, que l'on pourrait présenter comme une partie d'échecs version fantasy. C'est la passion de Yamcha, Thomas, Nils, Rémy et Kelig, qui passent des après-midi entières à l'Igloo le mercredi et le samedi autour de ce jeu de plateau.

C'est ici, depuis 2008, que se retrouve la Junior Association (JA) *Les champions du warp*, qui tire son nom du jeu Warhammer 40 000. Signe particulier : elle n'est composée que d'ados. Au fil des ans, ses membres ont évolué mais les objectifs sont restés les mêmes : démocratiser les jeux de figurines, de plateau et de rôle, organiser des temps forts collectifs et constituer une réserve de matériel de jeu (mise à la disposition des jeunes qui n'ont pas les moyens d'en acquérir). Le dispositif Junior Association permet aux membres de bénéficier d'un compte bancaire et d'une assurance, de solliciter des subventions auprès de la mairie, d'être reconnus comme organisateurs...

Accompagnés par Yann Berranger, animateur de l'Igloo, les adolescents vivent donc bien plus qu'une simple passion. "*Au début, je regardais seulement les parties,* raconte Yamcha, 13 ans. *Et puis, je m'y suis mis avec l'aide de Yann qui connaissait toutes les règles.*" Il faut dépasser la première vision, celle d'une table remplie de tanks avec uniquement des garçons autour, pour comprendre que l'intérêt du jeu n'est pas qu'une affaire de geeks. "*On passe beaucoup de temps à peindre les figurines et à créer des décors*", se justifient presque les 3 ados rencontrés à l'Igloo. Une pince dans une main et un tube de colle dans l'autre, ils réalisent aussi l'assemblage de leurs figurines dénichées dans des magasins spécialisés ou sur Internet.

Les champions du warp fêtent leurs 15 ans cette année et ont enregistré 41 adhésions depuis leur création. D'anciens membres ont à leur tour

Chaque figurine est assemblée et peinte à la main.

créé leur propre association, une fois passé le cap de la majorité, pour continuer à faire vivre leur passion. C'est le cas de Tristan Bros, qui a lancé *Battle Academy* en 2020, une émanation de la JA consacrée au jeu de rôle grandeur nature. "*Mon expérience à l'Igloo m'a aidé à comprendre le fonctionnement d'une asso et m'a donné envie de créer la mienne*", explique-t-il.

+ d'infos : juniorassociation.org et igloo@ville-chartresdebrtetagne.fr

> Junior asso Késako ?

Une Junior association est un dispositif qui permet à des jeunes de moins de 18 ans, porteurs d'un projet (dans les domaines les plus divers : sportif, culturel, accès à la citoyenneté...), de se regrouper pour mettre en œuvre ce projet, dans un cadre offrant une certaine sécurité, et avec l'appui d'une personne relais.

> Quel statut ?

La Junior association, malgré son nom, n'est pas une association proprement dite soumise à la loi du 1er juillet 1901 : il s'agit d'un " label " permettant de bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

> Comment ?

Pour créer votre Junior association vous devez composer un groupe d'au moins 2 jeunes mineur·es, sans aucune autre limite de nombre, définir un projet... et prendre contact avec les adultes du centre d'animation l'Igloo qui vous accompagneront dans vos démarches

Toutes les informations sur les juniors assos à retrouver sur juniorassociation.org

Retour sur...

Le tournoi de PAC Warhammer 40.000 du 16 avril

Massif citoyen

La légende arthurienne revisitée

Les épées prennent des couleurs et viendront bientôt se mêler au fleurissement du rond-point du Vieux Presbytère.

Aux serres municipales, l'espace citoyen et l'atelier poterie se retrouvent pour préparer leur aménagement commun.

Le thème annuel du fleurissement, *Brocéliande et sa nature enchantée*, inspire de nombreuses associations et collectifs citoyens. Aux quatre coins de la ville, les idées fleurissent.

Comme chaque année, la réalisation du massif citoyen suscite l'engouement parmi les différentes opérations en cours dans le cadre du fleurissement de la commune. L'espace citoyen et l'atelier peinture ont choisi de renouveler leur collaboration entamée l'an passé, en réalisant une œuvre commune qui sera exposée devant la mairie. S'inspirant du thème *Brocéliande et sa nature enchantée*, les membres des deux collectifs ont imaginé un vaste décor emprunté à la légende arthurienne : "*Un livre ouvert plongera le public au cœur de la forêt et de l'Arbre d'Or, devant les chevaliers de la Table Ronde*", détaille Denis James, qui a imaginé l'aménagement global.

Un dragon surgira aussi de la fontaine pour s'opposer aux chevaliers. Leurs armoiries seront peintes par les enfants des accueils de loisirs.

De son côté, l'atelier poterie a conçu des lettrines qui composeront bientôt le nom des personnages de la légende. "*Nous avons fait quelques recherches sur les enluminures pour composer ces lettrines*", explique Cathie Riou. Plus d'une vingtaine de personnes ont conçu ces lettrines, certaines en relief, d'autres à plat. "*C'est une chance que la municipalité nous laisse une grande liberté dans la composition de ce massif citoyen*", relève Aline, l'une des Chartraines impliquées dans ce projet avec l'espace citoyen. Pour l'heure, au sein des serres municipales, des palettes sont désossées puis découpées : les chutes de bois formeront les feuilles de l'Arbre d'Or.

Les lettrines réalisées par l'atelier poterie

Au-delà des projets communs entre associations, d'autres initiatives plus discrètes sont également en cours, comme l'embellissement du rond-point du Vieux Presbytère. Adultes et enfants se sont mis ensemble pour habiller le carrefour avec des blasons et des épées. Le fleurissement est bien l'affaire de toute la population !

> Mise en place du massif citoyen, place de la mairie, mercredi 17 mai, de 14h à 16h. Venez participer !

Et aussi

L'Escale verte

L'Escale verte est une installation municipale aménagée où les Chartrain·es peuvent apporter certains déchets non collectés dans le cadre des circuits habituels des collectes. C'est un lieu de tri et de transit vers des filières de traitement et de valorisation.

> Horaires d'ouverture
Lundi et vendredi 14h/18h
Mercredi et samedi 9h/12h et 14h/18h

> Accès
Passage R. Dumont (site de l'ancienne déchèterie)
Gratuit et réservé aux Chartrain·es en possession d'une autorisation d'accès de type QR Code.

+ d'infos
www.chartresdebretagne.fr
> Mon quotidien > Cadre de vie
> Propreté et déchets

> Troc plantes

On donne ou on reçoit, on partage et on apprend… Venez échanger des plantes, des graines, des semis, des bulbes, des conseils et vous initier au greffage ! Un événement organisé par l'espace citoyen.

Dimanche 14 mai, de 10h à 13h

Esplanade des Droits de l'Homme

Vie éco

Céline Driutti,
recruteuse indépendante

Recruteuse indépendante, Céline Driutti met en contact les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi pérenne ou d'une mission en intérim. Au sein du réseau Slash Intérim, cette professionnelle chartraine est informée en permanence des évolutions du droit du travail pour assurer un service irréprochable sur le plan juridique. Déjà impliquée dans la vie associative locale, Céline Driutti s'est constitué un solide réseau. "*Je rends visite aux entreprises qui me contactent pour ressentir l'ambiance et découvrir chaque métier. Je peux ensuite mieux cerner les profils à conseiller à mes clients*". Cette recruteuse indépendante met en avant une particularité : elle est l'interlocutrice unique dans toutes les étapes du recrutement, de la phase de recherche jusqu'à la signature du contrat de travail. Elle

rayonne sur toute la métropole rennaise et peut également répondre à des sollicitations au-delà de ce périmètre.

Contact : 07 87 71 43 45
celine.driutti@slash-interim.com
www.slash-interim.com

Romuald Quellard,
mandataire immobilier

Installé depuis 6 ans dans la commune, Romuald Quellard a lancé son activité de mandataire immobilier au sein du réseau Safti. Il accompagne les familles à concrétiser leur projet de vie, en les accompagnant dans toutes les étapes menant à l'acquisition d'un bien immobilier. "*J'aide également les personnes qui souhaitent mettre en vente leur logement, en leur proposant une estimation et en réalisant des photos qui le mettent en valeur*." Son appartenance à un réseau national lui permet de disposer de conseils juridiques fiables et à jour. Elle garantit aussi une grande visibilité à ses annonces.

Romuald Quellard, à la recherche de personnes désireuses d'intégrer son équipe, intervient dans le secteur de Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan, Vern-sur-Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande. "*Disponible et réactif, je rends un service de proximité*".

Contact : 07 67 45 50 95
romuald.quellard@safti.fr / Facebook : Quellard Romuald Safti

100 peupliers supplémentaires au sud de la ville

En famille, avec le centre de loisirs, entre membres d'une même association, les Chartrain·es ont répondu à l'appel lancé pour la plantation d'une centaine de peupliers au lieu-dit Le Relais, au sud de la ville, mercredi 15 mars. Bravo pour cette réalisation essentielle pour la bio-diversité !

> Retrouvez la vidéo de la plantation sur www.chartresdebretagne.fr > Actus

Collège de Fontenay... faire ici, ailleurs,

Les éco-délégué·es au chevet de la planète

En début d'année, chaque classe, en parallèle des élections traditionnelles, a élu ses éco-délégué·es, des élèves qui portent des projets en lien avec le développement durable, en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Les projets se multiplient au sein de l'établissement.

Les éco-délégué·es à la rencontre des élèves de l'Ecole des Métiers de l'Environnement à Bruz.

Les rendez-vous sont programmés chaque mardi et jeudi midis. Entre deux services de cantine, une dizaine d'éco-délégué·es se retrouvent pour faire le point sur l'avancée de leurs projets. Cet engagement mord sur des temps de pause ou grignote la durée des repas mais la volonté des élèves reste tenace. "*L'établissement a été pionnier dans l'élection des éco-délégué·es, avant que ce dispositif soit généralisé au niveau national en 2020*", se souviennent Julie Vigneau et Cécile Boclé, enseignantes du collège de Fontenay, qui accompagnent les élèves dans leurs projets aux côtés de leur collègue Virginie Crocq.

Difficile de dresser le profil type de l'élève éco-délégué. Basile, en classe de 6e, a des convictions déjà bien affirmées et se charge de visionner chez lui des documentaires qui pourraient être diffusés lors de la Green Week *(lire ci-contre)*. Marion a elle aussi envie de faire bouger les choses, mais pas au point de devenir végétarienne ni se passer de chauffage ! De fait, les avis sont très partagés lorsqu'on évoque la tartiflette sans lardons et les fajitas végétariennes proposées dernièrement au restaurant du collège ! Avec une question en filigrane, qui irrigue toutes les actions des éco-délégué·es : "*Quelles habitudes est-on prêt à changer pour la planète ?*"

Ces élèves ont un rôle de sensibilisation auprès des autres, proposent des initiatives en faveur du développement durable et interrogent aussi le fonctionnement de l'établissement. "*En décembre, on a visité le centre de tri Paprec au Rheu pour voir comment étaient recyclés les déchets.*" Après cette visite, les élèves ont réfléchi à un meilleur tri des déchets au restaurant et à une limitation du gaspillage alimentaire. Un potager est aussi en cours de réalisation. Après la construction de l'ossature en bois avec l'agent technique du collège, Hervé Guyomard, les élèves s'apprêtent à réaliser leurs premières plantations. "*En écoutant les discussions des élèves, nous sentons que les rencontres d'éco-déléguée·es permettent de nourrir une conscience écologique*", relève Julie Vigneau. Ces jeunes responsables tentent de promouvoir des actions attrayantes et collectives, qui montrent des solutions concrètes en faveur de l'environnement. Pour cela, les élèves bénéficient aussi de l'appui de l'Ecole des Métiers de l'Environnement de Bruz. "*On va les rencontrer lors de leur Green Day, une journée de conférences, de documentaires, d'ateliers et de jeux autour de la Paix qui est un des objectifs de Développement Durable et qui est plus que jamais d'actualité. Et comme c'est pour l'environnement, on va y aller à pied*", sourit Titouan, élève de 4e.

C'est la Green week

> Du 22 au 26 mai

Echanger sur nos modes de vie, tester ses connaissances sur l'environnement, découvrir des astuces pour faciliter le réemploi... Le collège de Fontenay organise la 2e édition de la Green week du 22 au 26 mai.

Cette semaine, imaginée et conçue par les éco-délégué·es du collège, permettra aux élèves de découvrir chaque midi des ateliers pour prendre soin de la planète. Le programme définitif est en cours d'élaboration. L'an passé, des ateliers de jardinage, de fabrication de tawashi (éponges à base de chaussettes usagées) et l'organisation d'un vélobus avaient notamment été mis en place.

Dans l'enceinte du centre de tri Paprec, les élèves ont découvert le recyclage des déchets.

Greenlandia

> Du 3 au 13 mai, voyage retour

Après le voyage de 16 jeunes du collège de Fontenay au Groenland l'an passé *(lire le Chartrain de juin-juillet 2022)*, c'est l'heure du voyage retour ! Des ados du village d'Ittoqqortoormiit viendront à Chartres-de-Bretagne début mai pour des retrouvailles attendues, en présence des membres de l'expédition scientifique Greenlandia. Une immersion en forêt de Brocéliande, avec les éco-délégué·es des classes de 6e et 5e, est notamment prévue ainsi qu'une réception à la mairie.

pour aujourd'hui et pour demain

Concours Jeux Fabrique... Bientôt, une borne d'arcade

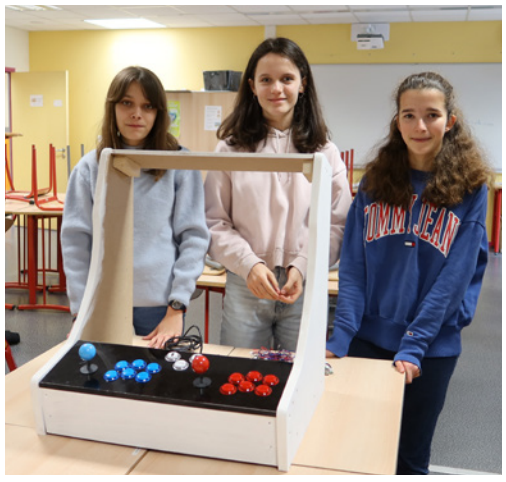

Lylwenn, Inès, Justine devant l'interface qu'elles ont conçu.

Ewen et Maël effectuent les derniers tests sur leur jeu.

Les boutons de la borne d'arcade sont raccordés à l'ordinateur.

Envie d'une petite partie de Pacman entre deux heures de cours ? Les élèves du collège de Fontenay participent à la réalisation et la programmation d'une borne d'arcade équipée de 3 jeux vidéo.

D'un côté de la salle, des filles occupées par l'électronique. A l'autre bout, des garçons rivés à leurs ordinateurs. Les deux équipes carburent pour le même projet : l'installation d'une borne d'arcade (un meuble doté d'un écran et de manettes). Dans le concours national Jeux Fabrique, auquel s'est inscrite l'équipe pédagogique du collège de Fontenay, les élèves ont pour objectif de créer des jeux numériques. Les ados, principalement en classe de 4e, ont choisi de remettre au goût du jour certains jeux vidéo très anciens. "*L'objectif, c'est de proposer 3 jeux sur la borne d'arcade inspirés de standards des années 80, comme Street Fighter*", commente Gildas Delesne, enseignant de mathématiques qui supervise le projet.

Durant leur pause du midi, les élèves se retrouvent une fois par semaine pour avancer dans la réalisation de la borne d'arcade. Les tâches ne manquent pas : conception des dessins, assemblage de la structure en bois, installation de l'interface de contrôle... Le projet fait appel à des disciplines variées et chaque élève vient y apporter ses connaissances ou ses envies. "*Un des élèves s'est par exemple proposé pour réaliser la bande originale du jeu vidéo*", complète l'enseignant.

Lylwenn, Inès et Justine ont plus d'intérêt pour l'électronique : après la création des boutons de jeux, elles s'occupent de leurs branchements. "*On va relier tous les boutons à une petite carte*", sorte de nano-ordinateur intégré dans la borne. La partie la plus longue du projet, c'est la programmation. "*Quand on regarde le jeu, on pense que c'est simple mais il faut écrire beaucoup de lignes de codes pour créer chaque mouvement*", détaillent Maël et Ewen. Ils passent leur midi à traquer les bugs de leur jeu, qui consiste à détruire des météorites à l'aide d'un missile. "*Par exemple, on a programmé la division des météorites en plusieurs morceaux quand elles sont touchées.*" La conception du jeu a duré plus d'une dizaine d'heures.

Ce travail collectif, qui fait appel aux compétences numériques des élèves, sera bientôt installé dans le foyer du collège. Avant, peut-être, de remporter le premier prix de sa catégorie ?

La tête dans les étoiles au gré de vos balades

> Bientôt au Parc de loisirs

D'ici la fin d'année scolaire, un nouvel équipement pédagogique sera installé de la Grand'Voile à l'Astrolab' en passant par les rives de la Seiche : un chemin solaire (représentation à échelle réduite du système solaire), imaginé par des élèves du collège de Fontenay. Ce parcours de 3 km, qui conduit du Soleil à Neptune, sera jalonné de panneaux explicatifs et d'une maquette de chaque planète conçue avec des matériaux de récupération. Ces *Flâneries cosmiques* ont mobilisé les élèves pendant deux ans, de leurs recherches documentaires jusqu'à la mise en page des panneaux. Leur installation devrait intervenir en mai ou juin.

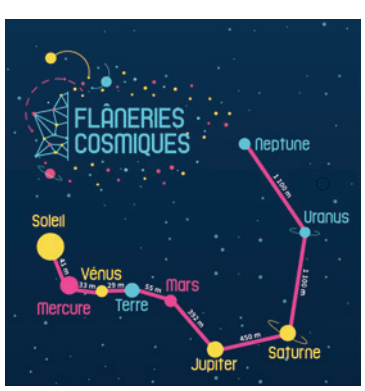

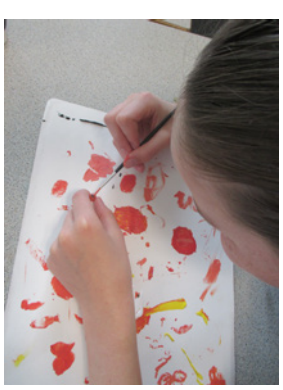

Les élèves avaient conçu l'an passé les planètes à la main avant de déterminer, avec l'aide des services techniques de la Ville, leurs emplacements dans le parc de loisirs.

Associations sportives

Labels jeunes, la belle affaire

De nombreuses associations chartraines détiennent des labels qui distinguent la qualité de leur formation auprès des jeunes. Une reconnaissance qui souligne les efforts des bénévoles.

Les enfants bénéficient de cours encadrés par des personnes formées, qu'elles soient professionelles ou bénévoles.

Ils s'appellent *Qualiclub* à la gym, *Label jeunes FFF* pour le football, *Club formateur* pour le tennis... Chaque discipline ou presque possède son label pour valoriser la qualité de l'enseignement sportif dispensé aux plus jeunes. Tout en courant après les titres en championnat, les associations chartraines chassent aussi ces récompenses honorifiques décernées par leur fédération.

C'est le cas de l'école de pétanque de Chartres-de-Bretagne. Cette structure vient tout juste de décrocher les 3 étoiles de la Fédération française de pétanque et jeu provençal, soit la distinction la plus élevée. Elle est la seule en Bretagne et fait partie des 32 écoles en France à disposer de ce label. "*Il reconnaît d'abord la qualification de nos encadrants,* détaille Dominique Corbion, responsable de l'école de pétanque. *L'enseignement est dispensé par des personnes formées. Nous disposons de 5 éducateurs BF1 (Brevet Fédéral) et 1 éducatrice BF2.*" Un gage de qualité rassurant pour les familles, qui contribue aussi à populariser ce sport moins médiatique que d'autres.

Les labels imposent souvent comme critère la valorisation du sport, en demandant d'intervenir auprès des scolaires pour faire connaître la discipline. "*Nous travaillons ainsi avec l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) en proposant des activités dans les écoles primaires*", explique Dominique Corbion. Du côté de l'Espérance Chartres-de-Bretagne Handball (ECBH), les mêmes objectifs sont partagés. Reconnue "*école d'argent*" depuis une dizaine d'années, l'association propose aussi des animations pour attirer des jeunes vers ce sport.

Pour Dominique Trubert, secrétaire de l'ECBH, le label a permis au club de progresser dans sa pratique. "*Le label permet de se situer par rapport aux autres structures et de connaître ses points forts comme ses points faibles. L'âge du public, les actions de fidélisation, l'encadrement, le matériel mis à disposition... tout est analysé.*" L'ECBH détient une autre reconnaissance : le club est aussi *École d'arbitrage*. "*A partir des U15, nous proposons de devenir arbitre. C'est une première prise de responsabilité d'arbitrer des rencontres d'enfants plus jeunes*", témoigne Dominique Trubert. Car tous les responsables d'associations sportives en conviennent : le sport est aussi une école de la vie.

Et aussi...

> Gymnastique sportive
. Label petite enfance FFGYM
. Label Qualiclub bronze FFGYM

> Espérance Tennis
. Label "club formateur"

> Espérance Basket-ball
. Centre Génération Basket

> Football
. Label FFF "Jeunes excellence"
. Ecole féminine bronze FFF

Découvrez la plongée sous-marine

Le club de Plongée Chartres-Espérance subaquatique (CESA) organise des baptêmes de plongée sous-marine ouverts à tous.
Les participants doivent avoir plus de 10 ans et une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

> Les jeudis 11, 25 mai et 15 juin, à 20h, piscine de la Conterie
Inscription obligatoire. Gratuit. Contact et réservation : cesa@cesa-plongee.org
+ d'infos : www.cesa-plongee.org et page Facebook cesa.plongee

Braderie de Printemps

La Braderie du Comité des Fêtes se tiendra les 13 et 14 mai, sur la place de la Liberté (entre la Mairie et l'Eglise). Animations pour enfants et restauration sur place.

> Samedi 13 et dimanche 14 mai sur la place de la Liberté
+ d'infos comitedesfetes@gmail.com

Au Pôle Sud

La Médiathèque

- Livre-Echange
  Club de lecture Adultes
  Samedi 6 mai et 3 juin à 10h

- Tralalire, Lectures animées
  Enfants de 0 à 3 ans
  Samedi 13 mai à 11h

Le Carré d'Art

- Comme une branche de laquelle l'oiseau vient s'envoler.
Exposition, photographies par Adeline Praud.

Cette exposition constitue la restitution d'une résidence de création que la photographe nantaise Adeline Praud vient d'achever à Chartres-de-Bretagne et au sein de l'hôpital psychiatrique de Rennes (Centre Hospitalier Guillaume Régnier).

S'appuyant sur une année de recherche de l'artiste autour de la santé mentale, ce projet documentaire et protéiforme mêle volontairement photographie et écriture. A travers diverses rencontres, Adeline Praud aborde des expériences individuelles peu visibles voire invisibles mais également des représentations intimes et sociétales autour d'un sujet qui nous concerne presque toutes et tous, directement ou indirectement. Cette exposition marquera la sortie d'un livre, publié aux éditions Sur la Crête.

Du 12 mai au 28 juin
Vernissage *Jeudi 11 mai à 18h30*
Ouvert à tous

La Cie Boréale'S invite...

Boréales convie le FETAAR (Fédération des Troupes de Théâtre Amateur de l'Agglomération Rennaise) à présenter l'un de ses spectacles.
Samedi 13 mai à 20h30.
Salle Jacques Brel du Pôle Sud.
Réservation auprès de l'association Boréale's ou sur Internet :
https://www.helloasso.com/associations/boreale-s/

A la médiathèque

Le numérique, porte d'entrée du savoir

Au-delà des 32 000 documents à disposition sur ses deux niveaux, la médiathèque propose une offre numérique de grande ampleur. De la vidéo à la demande (VOD) à la musique, en passant par la presse écrite, un vaste catalogue est accessible gratuitement.

Avec une simple carte d'adhésion à la médiathèque de Chartres-de-Bretagne, vous bénéficiez d'un accès au catalogue dématérialisé des médiathèques de Rennes Métropole. Depuis votre ordinateur, votre téléphone ou votre liseuse, vous disposez ainsi d'une offre culturelle très riche. Les bibliothécaires sont à la disposition du public pour appréhender l'utilisation du catalogue.

> L'offre presse écrite

Besoin de creuser un sujet pour un travail scolaire ou universitaire ? Envie de lire la presse du jour ? Avec les services Pressreader et Europresse, vous avez accès à plus de 7 000 titres nationaux et internationaux de journaux et magazines. Avec, pour certains, la possiblité d'explorer les archives.

> L'offre musique

12 millions de titres issus des grandes maisons de disques et des catalogues indépendants sont disponibles en écoute gratuite, où que vous soyez, avec le service MusicMe. Et comme sur les applis mondialement connues, vous pouvez créer vos propres playlists.

> L'offre ciné

6 000 films, documentaires et spectacles vous attendent sur trois catalogues de vidéo à la demande. Vous disposez de 4 jetons mensuels permettant de visionner entre 2 et 8 films suivant leur durée et leur ancienneté. Vous y trouverez une sélection de films rares mais aussi des sorties récentes au cinéma. En famille ou en couple, c'est l'occasion de vous retrouver autour d'un bon film !

> Mais aussi...

Pour se remettre au sport ou découvrir le code de la route, regardez des offres de cours avec le site ToutApprendre. Et côté jeux, essayez-vous à des serious games ou lancez-vous dans le retrogaming en revisitant Zelda ou le célèbre Tetris. Sur le site des médiathèques de Rennes Métropole, vous bénéficiez en outre d'une grande sélection gratuite réalisée par les bibliothécaires : www.les-mediatheques-rennesmetropole.fr

> Polygone : le numérique devient poétique

Mille au carré est un collectif d'artistes qui interrogent l'impact des technologies numériques sur le monde. Installé à Saint-Erblon, ce collectif propose une approche transdisciplinaire mêlant programmation, graphisme et design. Dans l'exposition Polygone, proposée à la médiathèque, c'est au sein d'un cabinet de curiosités qu'est plongé le public. Essayez-vous notamment à Photoforme, sorte de photomaton revisité où le visage du sujet est détourné par les éléments ajoutés par une seconde personne. Et dans Espace temps, confrontez-vous à un distributeur électronique de fil très lent. Deux autres œuvres interactives seront également proposées.

Du 25 avril au 27 mai à la médiathèque. Tout public.

Ziklibrenbib : élisez votre titre 2023

Ziklibrenbib est un projet collaboratif qui vise à promouvoir la musique libre de droits dans les médiathèques, à écouter, partager et réutiliser librement. Une présélection est effectuée par des discothécaires des 4 coins de la France. Constituée de musique du monde, de classique, de rock ou de jazz, elle renferme à la fois la production de groupes amateurs et professionnels.

> Venez découvrir cette sélection à la médiathèque ou sur election.ziklibrenbib.fr et votez avant le 28 mai pour votre titre préféré !

Ecole Brocéliande

L'ABC de la BCD

Plus de 3000 livres composent la Bibliothèque Centre Documentaire de l'école Brocéliande. Plusieurs bénévoles se relaient pour donner le goût de la lecture aux jeunes élèves.

Les élèves peuvent emprunter des livres grâce à la solution informatique développée par Betty Ferlicot (absente de la photo).

Annick Barbier, l'une des bénévoles, en pleine séance de lecture.

Les élèves découvrent l'histoire de "La grenouille à grande bouche".

Maxence, élève de grande section, navigue entre les rayonnages à la recherche d'un livre. "*Mais je ne sais pas quoi prendre*", s'inquiète-t-il auprès d'une bénévole qui intervient à la Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) de l'école Brocéliande. Comme lui, les élèves de chaque classe bénéficient d'une séance tous les 15 jours dans ce lieu essentiel et attrayant.

Installée depuis la rentrée au cœur de l'école, la BCD fait appel à beaucoup d'activités (lecture, prêt d'ouvrages et travail autour du livre). Sa fréquentation développe des compétences documentaires et culturelles, l'autonomie et l'imaginaire de l'enfant. "*Nous avons 3 300 livres en stock*", comptabilise Annick Barbier, l'une des bénévoles qui était enseignante dans cette école il y a quelques années. Comme dans une bibliothèque, les livres ont leur rayon et leur classement. "*Les élèves savent comment la BCD est organisée et s'appliquent à respecter le classement alphabétique*", soulignent les bénévoles. Et comme les adultes, les enfants peuvent emprunter des livres à l'aide de leur code-barre.

En mai, les élèves décerneront le *prix Brocéliande* à l'un des 3 ouvrages en compétition. "*Nous avons sélectionné ces titres en veillant à ce qu'ils correspondent à tous les niveaux de maternelle*". Chaque livre est lu, l'histoire est débattue et les illustrations sont commentées lors des séances en BCD en demi-groupe.

Annick Barbier, Audrey Belluteau, Christine Besserve, Ghislaine Bouscasse, Christine Cordelier et Sophie Tardif se relaient pour accueillir bénévolement les élèves le mardi et le jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin tous les 15 jours. "*Nous avons à cœur d'animer la BCD. Les lectures contribuent à enrichir le vocabulaire des enfants, notamment lorsque le français n'est pas parlé à la maison*", concluent-elles.

Opération Argent de poche

La Ville renouvelle le dispositif Argent de poche cet été ! Ouvert aux jeunes de 16 et 17 ans résidant à Chartres-de-Bretagne, cette opération permet de s'investir dans une mission de 3h et de toucher une indemnité de 15 € en retour. Entre le 10 juillet et le 1er septembre, des agent·es volontaires encadrent les jeunes dans leurs missions. Il est conseillé de candidater dès maintenant en indiquant ses disponibilités. La nature de la mission sera définie par les services municipaux.

> Dossier de candidature disponible à l'Igloo, à la mairie ou à télécharger sur www.chartresdebretagne.fr > Actus. A retourner en mairie avant le 12 mai.

+ d'infos auprès d'Hélène Nedellec :
helene.nedellec@ville-chartres debretagne.fr - 02 99 77 41 09

Des vacances vitaminées

La plaquette Eté-Jeunes 2023 sera en ligne à partir du 14 avril. Accueils de loisirs, mini-séjours, Oxyjeunes, soirs d'été, vous y découvrirez l'ensemble des destinations et activités proposées aux 3/17 ans par le service enfance/jeunesse. A découvrir sur

www.chartresdebretagne.fr > Actus

Les inscriptions débuteront le 11 mai